

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sarah Hounsell

<https://www.cadre21.org/membres/5739a085c946fec07ca48fa8>

Date d'obtention : 2021-10-13 13:10:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de suivre les étapes à la lettre afin d'éviter toutes sortes d'erreurs dans la procédure. Je retiens, aussi, que cela aide grandement à une prise en charge rapide pour la victime et les autres tiers impliqués.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Avoir une procédure encadrée qui m'aidera dans ce genre de cas qui est relativement délicat. Ceci va me permettre d'éviter des erreurs qui pourrait être préjudiciable pour la victime par exemple. Cette formation va m'aider à garder un oeil plus ouvert et être beaucoup plus attentive aux répercussions possibles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque je devrai intervenir dans ce genre de situation, je devrais choisir les bons mots lorsque je m'exprimerai. En fait, je devrai garder un vocabulaire commun et éviter d'entrer dans les détails.